COMMUNE D'ALLONZIER LA CAILLE
(Haute-Savoie)

ARRETE 2026-62
PORTANT SUR REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION

Le Maire d'Allonzier la Caille,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment sa 8e partie relative à la signalisation temporaire ;

Vu la demande formulée par l'entreprise ***MANCIPOZ TP, 22, avenue Chantelot 69520 Grigny-sur-Rhône*** ;

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police pour réglementer la circulation et maintenir la sécurité durant les travaux de reprise d'une chambre de tirage bruyante et dangereuse pour le compte du SYANE au niveau du 143, route de l'Arny ;

Considérant que la réalisation de ces travaux nécessite une restriction temporaire de la circulation ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – DURÉE DES RESTRICTIONS
Du 16 novembre 2026 au 17 décembre 2026 la circulation sera réglementée sur la route de l'Arny, au droit de la zone de travaux.
La circulation sera maintenue dans les deux sens et gérée par un dispositif d'alternat par feux tricolores.

ARTICLE 2 – SIGNALISATION
La signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.
Les feux tricolores devront être adaptés aux conditions de circulation et permettre une alternance sécurisée des véhicules dans les deux sens.
L'entreprise assurera le bon fonctionnement et l'entretien du dispositif pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 3 – SÉCURITÉ
Toutes les dispositions nécessaires devront être prises afin d'assurer la sécurité des usagers de la route, des piétons, des riverains et du personnel intervenant sur le chantier. L'entreprise devra contacter le garde champêtre (06-74-07-18-09) avant le début des travaux.

ARTICLE 4 – INFRACTIONS
Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 – AMPLIATION DU PRÉSENT ARRÊTÉ :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cruseilles,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Cruseilles,
- Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
- Monsieur le Garde Champêtre d'Allonzier la Caille,
- L'entreprise ***MANCIPOZ TP, 22, avenue Chantelot 69520 Grigny-sur-Rhône*** ;
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Allonzier la Caille,
Le 6 novembre 2026

Le Maire,
Olivier RENAUD

MAIRIE D'ALLONZIER LA CAILLE (Haute-Savoie)

Mise en ligne le : 06/11/2026 11:33 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie d'Allonzier la Caille
https://www.allonzierlacaille.fr/documents_administratifs/86344

OR

TP2026-001-DA-43960430

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : LAPIERRE Prénom : Benjamin
Dénomination : MANCIPOZ TP Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : ZAC de Chantelot 22, Avenue Chante ot
Code postal 69520 Localité : GRIGNY Pays : FRANCE
Téléphone 0437415084 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : blapierre@mancipoztp.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : MANCIPOZ TP Prénom : LAPIERRE Benjamin
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : ZAC de Chantelot 22, Avenue Chante ot
Code postal 69520 Localité : GRIGNY Pays : FRANCE
Téléphone 0437415084 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : blapierre@mancipoztp.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☒

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐

Adresse Numéro : 143 Extension : Nom de la voie : 143, Route de l'arny,

Code postal 74350 Localité : Allonzier-la-Caille

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Reprise d'une chambre de tirage bruyante et dangereuse pour le SYAN

Date prévue de début des travaux : 16/11/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 30 Date de début de réglementation 16/11/2026
Restriction sur section courante ☒ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☒ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☒ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Mise en ligne le : 06/11/2026 11:33 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie d'Allonzier la Caille
https://www.allonzierlacaille.fr/documents_administratifs/86344

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☒	véhicules légers ☒
poids lourds ☐	poids lourds ☒	poids lourds ☒

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

.....

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

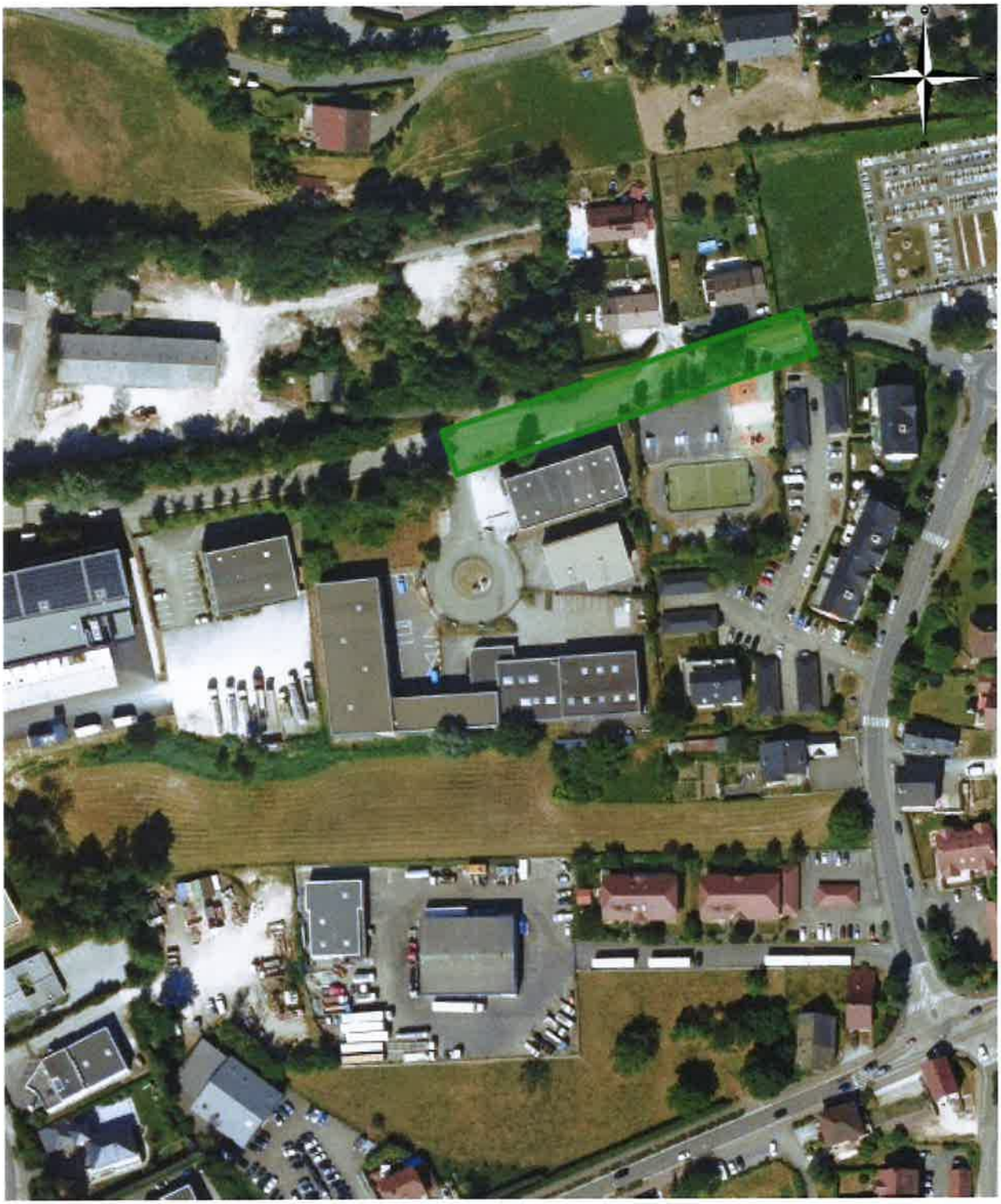
J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : GRIGNY SUR RHONE Le :04/11/2026

Nom : LAPIERRE Prénom : Benjamin Qualité :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Mise en ligne le : 06/11/2026 11:33 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie d'Allonzier la Caille
https://www.allonzierlacaille.fr/documents_administratifs/86344



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">6.120737 45.997264 6.120553 45.997222 6.120049 45.998269 6.120233 45.998312 6.120737 45.997264</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>

Mise en ligne le : 06/11/2026 11:33 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie d'Allonzier la Caille
https://www.allonzierlacaille.fr/documents_administratifs/86344

Mise en ligne le : 06/11/2026 11:33 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie d'Allonzier la Caille
https://www.allonzierlacaille.fr/documents_administratifs/86344